CONDITIONS.

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance par semestre; dix piastres pour la feuille pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera continué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de dix lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Le gérant et personnes tenant magasins de détail, $60; banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $60; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, et les maisons de commission, $80.

ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes de meubles, biens meubles, les articles signés par des usagers, les annonces de bénéfice &c. &c., seront payés au taux des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double prix des annonces ordinaires et d'avance.

Le DESCOMPTE de 25 pour cent sera fait aux encans, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles, et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes faites par autorité de justice, ventes de plantations et maisons, esclaves marrons, animaux épaves &c. &c., lui seront portées en compte séparé aux prix ci-dessus énoncés.

Les ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Les AVIS de faillite sera publiés, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou l'avocat en répondant.

THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de leurs annonces, paieront la saison des plaisirs, $150.

ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

A LOUER

Jusqu'au 1er. de novembre prochain, et à des conditions avantageuses, le magasin no [illegible] Levée, seconde porte après la rue Bienville. Possession en sera donnée immédiatement, et s'il est voulu, le locataire aura le privilège de le louer pour une autre année, aux mêmes conditions que les présentes. S'adresser sur les lieux, à M. A. [illegible] ou à ROBERT LAYTON, No 33, Vieille Levée.

A LOUER—Une belle résidence d'été, à la passe à Christiane. La maison est vaste, parfaitement construite et bien ombragée de verts. Sa position et une des plus agréables de ce charmant endroit. Possession immédiate sera donnée, s'adresser à A. DELPIT, no 119, rue de Chartres.

Demande de Propriété—Les personnes qui ont des propriétés bien situées dans le carré de la ville, et qui désireraient les vendre à des prix raisonnables, trouveront avec facilité d'affaire en s'adressant à BERNARD DE SANTOS, courtier. Remparts, entre St. Philippe et Dumaine, vis à vis le collége. 29 mai—3ps

A LOUER—Plusieurs chambres situées au dessus de notre magasin, encoignure des rues de Chartres et Conti. E. LEFEBVRE & frère.

A LOUER ou à prendre à bail, une maison très commode pour une famille, située sur la route du bayou, à une petite distance de la rue des Remparts, contenant 9 appartemens, une galerie &c.; il y a sur les lieux un très beau jardin. S'adresser pour les conditions à M. MAHER, 16 rue Poydras.

A LOUER—Une belle maison, rue du Canal, les meubles sont neufs, et on les louera avec la maison à un bon locataire, ou vendra à des prix raisonnables. S'adresser pour renseignemens à ROBINSON & Co. rue du Camp, no 45

A LOUER—Un appartement sur la rue, pour tenir un office, au second étage du magasin No. 39, rue du Camp. S'adresser sur les lieux à JOHN CROSBY.

Maison garnie à louer à Biloxi. Si elle n'est pas louée, le propriétaire prendra quelques pensionnaires. S'adresser rue Bourbon, no. 21. 22 av—2ps

AVIS.

L'HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane,) est maintenant ouvert pour la réception des pensionnaires, et sous la direction de M. J. R. Hamilton, dernièrement de Covington. Sa situation et ses avantages sont trop bien connus pour en faire l'éloge; c'est de dire que l'Hôtel sera très bien tenu et que les prix et conditions seront meilleurs qu'elles n'ont été jusqu'à ce moment. J. K. HAMILTON

A LOUER, un magasin rue Bourbon entre St. Louis et Conti, s'adresser à R. BRUGIER.

Avis de Banques et de Comp.

AVIS—Les livres de souscription au canal de navigation du Lac Borgne seront ouverts le 20 de mai au bureau de M. F. J. Tricou, rue St. Louis, entre Bourbon et Royale, sous l'inspection de MM. F. Tricou et La Duvigneaud. Par ordre des commissaires. DUVIGNEAUD, secrétaire.

Compagnie de l'Hotel de la Bourse et des Bains—Il est notifié par la direction, que le payement des actions se fera comme suit: 10me comptant, et pour la balance les actionnaires fourniront leurs billets pour un vingtième chacun, payables de 4 en 4 mois, endossés à la satisfaction de la direction. Par ordre de la direction. J. B. S. ST. AMAND, Secrétaire protem.

Compagnie de l'Hotel de la Bourse et des Bains.

En vertu d'une résolution des directeurs, les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts pendant quinze jours (les dimanches exceptés,) à dater du 15 de ce mois, depuis 9 h. du matin, jusqu'à 3 P. M. dans la salle du conseil de la 3me. municipalité, sous la surveillance de deux des directeurs. Par ordre de la direction, J. B. S. ST. AMAND, Secr. pro tem.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons au moyen de tuyaux de la Compagnie [illegible] en s'adressant par écrit à la Banque du Commerce. 3 nov

LIQUEURS—75 barils vieux Whiskey de Monongahela; 14 do eau de vie de Pêche, 1 pipe genièvre de Hollande, en magasin et à vendre par P H GALLWEY, no 31 rue de la Commune.

VIN—3 pipes et 68 caisses madère des Indes, 10 lentelles, d'une douzaine chaque; 10 damejeannes, do 15 paniers champagne des marques [illegible] et Jolly, en magasin et à vendre par P H GALLWEY, no 31 rue de la Commune.

SUCRE—47 boucauds, en magasin et à vendre par P H GALLWEY, no 31 rue de la Commune.

CHANGEMENT—C. W. A. Voigt & Co. ont transporté leur magasin de meubles au no 45 rue [illegible], entre Bienville et Douane. 5 juin

BILLETS de la Banque des Etats Unis, à vendre en sommes convenables aux demandeurs. S'adresser à ROBINSON & Co. 45, rue du Camp.

BILLETS des banques d'Alabama, Mississipi, Tennessee et tous autres billets qui n'ont pas cours au pair et se vendent par ROBINSON & Co. 45 rue du Camp.

ACTIONS de la Banque des Citoyens—65 actions de la Banque des Citoyens, à vendre par ROBINSON & Co. 45, rue du Camp.

BILLETS—Tous billets dont les banques ont suspendu les paiemens en espèces, soit du sud ou de l'ouest, seront pris en paiement de marchandises par ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres

AVIS—Ayant pris en société depuis le 1er du courant, M. Benjamin H. Green, les affaires seront continuées à l'avenir sous la raison de POLLARD et GREEN, qui est dûment autorisé à liquider toutes les affaires non terminées. URIAH A. POLLARD, Par proc. B. H. GREEN.

LES soussignés offrent à vendre par l'Anne-Louise, venant de Bordeaux: 3 caisses fruits au sirop; 26 caisses en demi barriques; 680 bouteilles anti-goutteux Boubée. LATASTE & BRULATOUR, 16 St Louis

PORC—100 barils consistant en prime, plats-côtes et cuisses, à vendre par G DORSEY, 44 Nouvelle Levée.

SUCRE en boucauds, de première qualité, à vendre par G DORSEY, 44 Nlle Levée. 5 juin

WHISKEY—450 barils rectifié et commun, à vendre par G DORSEY, 44 N Levée. 5 juin

FARINE—800 barils farine superfine, de la marque de Baker, à vendre par G DORSEY, 44 Nouvelle Levée.

GRAISSE—600 barillets à vendre par G DORSEY, 44 Nlle Levée. 5 juin

A VENDRE, par le soussigné, en débarquement du navire l'*Anne Louise*, venant de Bordeaux, [illegible] tonneaux Vin rouge, bon ordinaire. [illegible] caisses Vin do do de 12 bouteilles. [illegible] do do do de 24 1/2 bouteill. 47 Articles d'Objets en osier, tels que Corbeilles, Paniers à salade, Corbeilles à ouvrage, &c [illegible] Bd. LAUDUMIRY, Rue de la Nouvelle-Levée, entre Conti et Bienville.

WHISKEY—45 barils vieux Whiskey de Monongahela, à vendre par ROBERT H. WHITE, rue Gravier no. 34.

MAQUEREAUX—300 barils maquereaux no 3 en débarquement du brick Sparta, à vendre par ROBERT H WHITE, rue Gravier no 34.

SAINDOUX—845 barilets de saindoux en feuille en débarquement du bateau à vapeur Missourian, à vendre par G. DORSEY, rue de la Nlle Levée no 44.

LE soussigné, serrurier de Paris, peintre en voitures, et en bâtimens, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'établir rue Ste. Anne, no.—. Il posera les enseignes, lampes et quinquets. CREVASOL. Rue Ste.-Anne, encoignure St. Claude.

AVIS—Les soussignés ayant disposé de leurs marchandises, en faveur de Mr. Thomas Evans, préviennent tous ceux qui leur doivent, de régler leur compte, et ceux qui ont des réclamations à faire, de venir pour être soldés. Leur comptoir sera pour le moment, rue de Chartres no. 16. J. EVANS & CO.

GRAND MARCHÉ en marchandises sèches payables en billets des banques qui ont suspendu le paiement des espèces. Andrews et Brothers, ont reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment de marchandises [illegible] à vendre à très bon marché [illegible] Leur magasin rue de Chartres no 19. 9 juin

SEL—En débarquement et à vendre par H. C. CAMMACK, [illegible]

Ventes à l'Encan

Vente de propriétés foncières situées dans la 1re. municipalité. [illegible] MOSSY & GARDNER.

LE sera vendu lundi le 19 du courant, à midi, à la Rotonde de la Nouvelle Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés foncières de valeur ci-après décrites, situées dans la 1re. municipalité, et environ 400 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, savoir:

1. Un magasin en brique et à trois étages, portant le no 26, situé rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville, maintenant occupé par MM. Goodman & Levy, comme magasin de marchandises sèches, loué à bail jusqu'au 1er. novembre 1838, à raison de $3000 par an et vendu sujet audit bail.

2. Un magasin en brique, et à trois étages, contigu au précédent, situé rue de Chartres, portant le No. 24, maintenant occupé par MM. Ondyke & Carrick, comme magasin de linge fait et loué à bail jusqu'au 1er novembre prochain, à raison de $2400 par an, et vendu sujet audit bail.

3. Une maison de résidence avec magasin au rez-de-chaussée rue Bienville entre les rues de Chartres et Royale, l'étage supérieur servant de résidence est occupé par M. James Currell et est loué à bail jusqu'au 31 octobre 1838 à raison de $1300 par an, et le magasin est occupé par M. Emile Sainet à raison de $800 par an. Cette maison a été bâtie par M. Thomas Toby, a été parfaitement soignée et est dans ce moment dans le meilleur état. Elle est construite sur un terrain mesurant 25 pieds 7 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

4. Deux magasins en brique et à 4 étages, situés rue Bienville entre les rues de Chartres et Royale, contigus à la propriété ci-dessus décrite, et portant les nos 53 et 55. Ces deux bâtisses sont construites sur deux lots de terre mesurant chacun vingt-cinq pieds sept pouces de face à la Bienville sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces. Les magasins ont chacun cent pieds de profondeur, avec un hangard bâti dans la profondeur de chaque lot; le tout a été solidement construit avec les meilleurs matériaux et soigneusement fini.

5. Un autre magasin en briques et à quatre étages, contigu au précédent situé rue Bienville et portant le no 57 et maintenant occupé par M. Wm Kenyan. Ce magasin a aussi cent pieds de profondeur et est bâti de la même manière que ceux ci-dessus décrits.

6. Diverses bâtisses en briques formant l'encoignure des rues Ursulines, de la Levée et de la rue Gallatin. Ces bâtisses se composent de 14 magasins tous loué de 30 à 60 piastres par mois chacun, et donnent ensemble un revenu de 6120 piastres par an. La démolition projetée de la machine hydraulique de la ville et la continuation du marché aux légumes jusqu'à la rue des Ursulines en face de ces magasins doivent nécessairement augmenter considérablement la valeur.

7. Environ 400 actions de la Banque de l'Union; les acquéreurs de ces actions devront en recevoir le transfert dans un délai de trente jours après la vente, faute de quoi elles seront vendues à leur folle enchère.

Termes de crédit.—6, 12 et 18 mois avec intérêts à raison de 8 pour cent par an, le tout payable en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque sur les propriétés.

L'acquéreur de la maison de résidence située rue Bienville devra, pour partie du paiement du prix de la vente, se mettre au lieu et place du vendeur et assumer le paiement d'un billet de la somme de $6333 33, dû le 1er au 4 décembre 1837, et d'un autre billet de $6533 34, dû le 1er au 4 décembre 1838, tous deux portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à compter de la vente. L'intérêt qui sera dû au jour de la vente devra être déduit du montant de l'adjudication.

L'acquéreur des deux magasins contigus à cette maison, lesquels magasins seront vendus ensemble, devra, pour partie de paiement du prix, se mettre au lieu et place du vendeur et assumer le paiement d'un billet de la somme $6666 67, dû le 26|29 novembre 1837, et d'un autre billet de même somme de $6666 67, dû le 26|29 novembre 1838, tous deux portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à compter de la date. L'intérêt dû sur ces billets au jour de la vente devra être déduit du montant de l'adjudication.

Les bâtisses composant 14 magasins auprès du Marché aux Légumes seront vendues sujettes à une rente en faveur de la Corporation de cette ville, de $957 21|100, payables tous les six mois en juillet et janvier de chaque année, pendant 20 ans à compter du 26 janvier dernier, et dont le capital est payable au terme sus mentionné de 20 ans.—Cette rente est payée jusqu'au 26 juillet prochain.

Les actions de la banque de l'Union seront vendues payables dans six mois en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix Grima, notaire. 8 juin

PAR B BOUNY.

IL sera vendu le samedi 10 juin 1837, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à la folle enchère de Mr. Napoléon Wendelinez Gilles, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 24 janvier 1837, et à la folle enchère de Mr. Jean Mazerat, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 25 mars 1837.

A la folle enchère de Mr. Napoléon Wendelinez Gilles.

15 Terrains situés au faubourg Washington, désignés par les nos. 1, et 15, de l'îlet no. 100, lesquels terrains font face aux rues Barthele y, For, et Bolivar, le tout conformément à un plan dressé par Vorquin, le 12 janvier 1837, et déposé en l'étude de G. Le Gardeur, notaire public.

A la folle enchère de Mr. Jean Mazerat.

3 Terrains situés au faubourg Washington, désignés par les nos 12, 13 et 14 de l'îlet no. 10, lesquels terrains sont renfermés par les rues Moreau, Casacalvo, Delery et Tricou, conformément à un plan dressé par Mr. Allou d'Hémécourt, le 29 janvier 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire pub.

Conditions pour les 15 terrains à la folle enchère de Mr. N. W. Gilles, 6 mois de crédit à dater du 24 janvier 1837 et pour les trois terrains à la folle enchère de Mr. S. Mazerat, 6 et 12 mois de crédit en billets datés du 25 mars 1837. Le tout endossé à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 31 mai—4f 3,6,10

PAR FRANCOIS DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans il sera vendu samedi 1er de juillet prochain, à midi précis, à la Nouvelle Bourse, encoignure St Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Antoine Abat, les esclaves suivans:

1o GUSTAVE, mulâtre, âgé d'environ 14 ans, estropié de la main droite.
2o EUGENE, nègre âgé d'environ 11 ans.
3o BONNE, griffonne âgée d'environ 50 ans, avec ses trois enfants nommés
4o FERDINAND *alias* MATOTE, mulâtre d'environ 17 ans.
5o FRANCISQUE *alias* TATOU, mulâtre, âgé d'environ 13 ans, bégayant.
6o PAULINE, négritte d'environ 11 ans.
7o JOSEPHINE, *alias* FINE négresse d'environ 30 ans, un peu poitrinaire, avec son enfant.
8o CLEMENTINE, négritte d'environ 10 ans.
9o JULES, mulâtre, âgé d'environ 10 ans.
10o ALPHONSE, mulâtre, âgé d'environ 16 ans.
11o EUGENIE, négresse âgée d'environ 40 ans, blanchisseuse, et repasseuse, avec ses deux enfans nommés.
12o HENRIETTE, négritte, d'environ 9 ans,
13o HENRI, négrillon d'environ 7 ans.
14o LOUISON, négresse d'environ 17 ans, domestique.
15o ISABELLE, négresse d'environ 20 ans.
16o MARGUERITE, négresse d'environ 25 ans, ayant l'habitude de s'absenter.

CONDITIONS—Les deux esclaves Gustave, et Eugène, seront vendus séparément pour du comptant. La griffonne Bonne et ses trois enfans seront vendus ensemble, payable les deux tiers du montant comptant, et le reste à un an de crédit, en billet endossé et portant hypothèque sur les esclaves.

Joséphine, alias Fine, avec sa fille Clémentine, en un seul lot.

Eugénie, et ses deux enfans Henriette et Henry, seront aussi vendus en un seul lot, et les cinq autres esclaves séparément.

Le tout à un crédit de quatre, huit et douze mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les esclaves respectivement.

Les actes de vente, seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Carlisle Pollock, notaire public. 29 mai—6 lps

A VENDRE par les soussignés en débarquement de l'Anne Louise, venant de Bordeaux.
10 barils pois verts
10 do haricots blancs
10 do do rouges
10 do lentilles
100 caisses fruits à l'eau-de-vie
50 do liqueurs surfines
200 paniers anisette do
250 boites sardines de Collin
80 paniers bouteilles vuides. d'importation antérieure
200 barriques vin rouge
150 barils vin blanc
2000 caisses vins différentes marques
200 do chambertin
100 do grand hermitage
160 paniers champagne différentes marques
100 caisses liqueurs Marseille
400 do huile de Nice
300 paniers huile de Bordeaux
150 barils wiskey au-dessus de preuve
500 sacs café Havane, fin vert,
Eau-de-vie J. Dupuy, pipes, demi pipes et tierçons.
5 juin H. PALOC & DUFOUR, 53 rue Conti

SAINDOUX—7000 barillets saindoux en feuilles, premier choix et en bon état, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, rue du Commerce no. 17. 6 juin

ON a besoin d'une bonne Nourrice.—Une sans enfant aurait la préférence.—S'adresser de suite au bureau de l'Abeille. 27 mai

SEL—Gros et fin de Liverpool, en débarquement des navires Citizen et St Marks, à vendre par J. ROBERT & Co. rue Bienville no 47. 4 mai

A VENDRE par les soussignés, la cargaison du brick Freeman, venant des Cayes. 328 sacs café, 101 billes d'acajou, St Domingue, 50 tonneaux de campêche. HENRY, LATAPIE & Co, rue St Louis no 14. 4 mai—4

FLANELLES FRANCAISE POUR L'ETE

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Vaillant, un assortiment de flanelles françaises pour l'été, cet article est tout à fait nouveau dans ce pays. TOOLLE & BARRIERE. rue de Chartres no 20. 2 mai—3

CHARRETTE, DRAY—Charrettes pour briques, ou pièces de bois, de légères, charrettes à bœuf, roues de différent grandeurs, brouettes, pour terre bois, le tout des fabriques de Philadelphie, constamment en mains, à vendre par I. N. MAYNARD, rue de Poydras no 86. 2 mai—33

GOUDRON en barillets—Un lot de goudron en barillets de 5 et 10 galons en bon ordre à vendre par W. E. & R. MURPHY. 1er mai 138, vieux Bassin.

MARCHANDISES SECHES—Toile à draps, bas de couleur blanc et noir, merinos et bombazine, soie, velours, draps et casimir, toile de Hollande, avec beaucoup d'autres marchandises de saison, à vendre à très bon marché pour lesquels on recevra les billets des banques suspendues, d'Alabama, Tennessee et Louisiane et seront reçus en paiement par ANDREWS & BROTHERS, rue de Chartres, no 19. 18 mai

MESSRS. SMITH & ALLEN, s'étant établis dernièrement dans la ville d'Hampton, Texas pour y établir une maison de commission, informent le public et leurs amis qu'ils ont bâti un grand magasin, et qu'ils sont prêts à exécuter toutes les affaires qui peuvent leur être confiées. Pour les renseignemens, chez JAMES REED & Co., THOS. TOBY & Brothers, TURNER & WOODRUFF 29 mars

LES soussignés ayant loué à bail pour plusieurs années le chemin à coulisses de Carrollton, informent le public qu'ils sont responsables de tous les contrats et obligations faits pour lui depuis le 1er. janvier dernier. Tous les comptes [illegible] Bureau des soussignés, à Carrollton ou à la maison des chars à la Nouvelle-Orléans. Ils préviennent également le public qu'ils ne répondront d'aucunes dettes contractées pour eux, sans un ordre écrit par eux. HARPER & MERRICK. 29 mars

ON demande à louer un jeune nègre de 14 à 16 ans, comme domestique. S'adresser au bureau de l'Abeille. 8 juin

ALCOHOL—30 barils Alcohol, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, rue de Poydras no 14. 8 juin

---

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION DE WRIGHT—Vente par le registre des testamens—Lundi le douze juin mil huit cent trente sept, à midi à l'Arcade de Banks, rue des Magasins entre Marchés et Gravier, en vertu de deux ordres de vente rendus par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, l'un sous la date du trois avril mil huit cent trente sept, et l'autre du quatre mai, mil huit cent trente sept, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de Walker W. Wright décédé, et de Mme Elisabeth McKee, les propriétés foncières ci après décrites.

1er. Deux certains lots de terre situés dans la ville de Lafayette, paroisse Jefferson, dans l'îlet compris par les rues Jackson, Fulton, Philip, et Rousseau, et désignés par les numéros douze et treize, sur un des plans faits par Benjamin Buisson, voyeur de la dite paroisse, et déposé en l'étude de Hilary Breton Cenas, notaire public de la Nouvelle Orléans, (sur recours; (du dit plan marqué No. 1,) lesquels lots sont contigus et mesurent chacun, trente et un pieds, cinq pouces et demi de face à la dite rue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2me. Un autre lot de terre situé dans la ville de Lafayette, paroisse Jefferson, dans l'îlet compris par les rues Philip, Chippewa, Jackson, et Fulton, et désigné par le numéro dix-huit, sur le susdit plan, mesurant trente-trois pieds trois pouces de face à la rue Philip, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Ces trois lots seront vendus ensemble.

Conditions—L'acquéreur payera comptant la somme de quinze cent trente-neuf piastres et cinquante sous, se chargera du paiement d'un billet de quinze cent trente-sept piastres et cinquante sous, qui échèra le onze mars mil huit cent trente huit, faisant partie du prix d'achat de la dite propriété, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Un autre lot de terre situé dans la ville de Lafayette, paroisse Jefferson, et désigné par le numéro trois, sur un des plans dressés par B. Buisson, et annexé à un acte de partage et compromis entre William Jones et sa femme, et les héritiers de William Cecil, de la paroisse Jefferson, passé pardevant H. B. Cenas, notaire public, à la Nouvelle Orléans, en date du 7 février 1835, lequel lot de terre mesure cent cinquante pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces, et face à une rue projetée non encore nommée.

Conditions—L'acquéreur payera cent cinquante-deux piastres comptant, et se chargera du payement d'un billet donné en partie du prix d'achat de la dite propriété, et qui échèra le onze mars mil huit cent trente-huit, et la balance à un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Tout le tiers indivis de l'îlet, situé au faubourg Ste. Marie de cette ville, borné par les rues de la Commune, Villeré, Jackson, et Robertson, mesurant au pied américain, deux cents cinquante neuf pieds huit pouces de face à la dite rue de la Commune, trois cent quatre vingt onze pieds un pouce face à la rue Villeré, deux cent cinquante cinq pieds neuf pouces face à la dite rue Jackson, et quatre cent trente six pieds onze pouces face à la dite rue Robertson; le tout conformément à un plan du dit îlet, fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du trois mai mil huit cent trentecinq, et annexé à un acte de vente de la succession de feu James Fiéret frères, passé pardevant Félix de Armas, notaire public de cette ville, le vingt-neuf août mil huit cent treme cinq; ce dit tiers indivis étant le même que le dit feu W. W. Wright, a acquis par sixièmes indivis de Messrs. Wm. H. Ker et I. L. McCoy par acte du neuf juin mil huit cent trente six, au rapport de H. B. Cenas, notaire public de cette ville.

Conditions de la vente: l'acquéreur payera trois mille piastres comptant, et assumera le paiement de deux billets de quinze cents piastres chaque, payables le neuf juin mil huit cent trente sept, et assumera également le paiement de quatre billets, que le défunt s'est obligé de payer dans l'acte de vente à lui passé pour la somme de dix sept cent vingt deux piastres et vingt deux cents chaque, daté le douze novembre mil huit cent trente cinq et payable à deux et trois ans de leur date, et la balance à un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, régister des testamens.

Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, aux frais des acquéreurs. 6 mai

SUCCESSION de Wogan—Vente par le régistre des testamens—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 mai 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, mercredi, 28 juin 1837, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu John Wogan, les esclaves suivants, savoir:—

WATT, nègre américain, depuis longtemps dans le pays, âgé d'environ trente deux ans, nègre de champ, bon sujet.

JOE, âgé de trente cinq ans, nègre américain, bon sujet, bon à tout.

LOUIS, nègre américain, âgé de trente huit ans, environ, bon nepelle et poche.

FREDERICK, nègre âgé de trente trois ans, palfrenier bon à tout.

TOM, nègre américain, âgé d'environ vingt-huit ans, bon sujet, bon à tout.

Et ANTHONY, griffe, âgé d'environ vingt huit ans, bon à tout.

CONDITIONS DE LA VENTE—Les dits esclaves payables en deux égaux en tout janvier 1838 et en tout janvier 1839, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, sous la condition qu'en cas de non paiement à leur échéance, lesdits billets porteront un intérêt à dix pour cent l'an; cette clause néanmoins ne pourra être interprétée de manière à accorder aux acquéreurs de plus longs termes que ceux ci-dessus stipulés.

W. F. C. DUPLESSIS, régistre des tests

N. B. Les actes seront passés aux frais des acquéreurs pardevant Louis T. Caire, notaire public. 19 mai

SUCCESSION DE LORENZO—Vente par le régistre des Testamens—Mercredi le vingt et un juin mil huit cent trente sept, à midi, à la bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Manuel Lorenzo décédé, l'esclave ci-après décrite,

Jenny ou Jane âgée d'environ vingt huit ans.

Conditions de la vente un tiers comptant et la balance à six mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

N. B. L'acte de vente passé pardevant Theo. Seghers not. pub. aux frais de l'acquéreur. 18 mai

BILLETS des banques des Etats Unis, Alabama, Mississipi, Tennessee et tous les autres billets qui n'ont pas cours, achetés et vendus par G. R. STRINGER, rue du Canal, No 50. 31 mai

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBEE.

A VENDRE plusieurs centaines de bouteilles du sirop ci-dessus, par le soussigné, seul dépositaire de ce précieux remède, à la Nouvelle Orléans. A. A. PEYCHAUD.

Nota: Il y des directions dans les langues française, anglaise et espagnole, pour chaque bouteille. 24 m

EN débarquement du navire Denmark, et à vendre par les soussignés.

230 barriques vin rouge clarifié et viné; 52 demi do do 50 barils Madère; 18 quarts do vin Porto vieux; 10 caisses vin Reinouite; 100 do muscat, fin vieux; 40 d'absinthe; 12 do Kirsh; 38 do fl- urs d'orange; 47 paniers huile d'olive sur fine; 30 jarres cent annat 5 sacs chaque de 500, bouchons long fin; 20 do do de 1000 do fin régulier; 300 sacs de mille bouchons, fin; 11 jarres amandes fines en coque et cassées; 12 caisses Marasquin; 50 jarres gobelets; 3 balles bouchons de pharmacie; 3 jarres salières; 2 caisses eau de Cologne; 300 paniers bouteilles vides; 30 jarres graines longues; 3 dg prunes; 100 caisses vermicelli et macaroni; 78 do Olives; 60 do capres; 50 do salaisons assorties; 15 do cornichons; 10 de Thon mariné; 1 do saucissons. L. MILLAUDON & Co, 17 Royale. 17 mai

BRIQUES à l'épreuve du feu, charpente etc. etc 15,000 briques à l'épreuve du feu 1re qualité, 150,000 pieds de planches de cypre, 150,000 do do sapin jaune, 600 arb. es de cèdre rouge, équarris, 600 boisseaux de charbon de bois, à vendre par F. LEFEVRE. 10 mai Au vieux Bassin.

L. DEPOORTER, Chirurgien-Dentiste, rue de Canal, no 130. Les études longues et actives dans la partie scientifique de son art, faite sous la direction de premiers maîtres, une parfaite connaissance de la partie mécanique relative à sa profession, une pratique de nombreuses années suivi avec succès, sont, il ose espérer, des titres à la confiance publique.

N. B. L. D. traite les maladies de la bouche, celles des cavités osseuses voisines, la perforation et la division des os et du voile palatin; cette partie de la chirurgie étant du ressort du dentiste européen. 16 mai

AVIS.—Les soussignés ont, à partir de ce jour, formé une société, pour les affaires de commission en général, sous la raison de Crawford et Vernunfft. Ils tiennent leur bureau au no. 49, rue du Camp. JOHN CRAWFORD, THEO. HERM. VERNUNFFT. 30 mars

LILLY & FERGUSON—Peintres d'enseigne et de bâtiment, rue de la Douane no 76. Reconnaissants de l'encouragement qu'ils ont reçu, ils tâcheront de mériter de plus en plus la confiance de leur amis et du public en général. Ils prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont constamment à vendre tous les articles concernant leur commerce, qu'ils donneront à des prix très modérés. 18 av

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du collège Jefferson, qu'une élection de 15 directeurs de cette institution aura lieu à la maison de cour de la paroisse St. Jacques le lundi, 1er mai prochain. A BOUDOUSQUIE, Sec. de la direction du collège Jefferson. 20 av-2ps

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre & co. 750 sacs Café vert de la Havane; 3 bls et une caisse Confitures de la Havane; 300 milliers Cigarres supérieurs de la Havane; 200 do do de Manzanillo; 168 balliots Tabac en feuille de Manzanillo; 50 do Tabac en feuille de Capa de la Vuelta Abajo; 50 do Tabac en feuille de Tripa do do; 70 do Tabac en feuille de Capa et Tripa, de la Vuelta Abajo 1 av

POLHEMUS & COOK—Peintres d'enseignes d'ornements et de bâtiments, place de la bourse no 22, près de la poste.

Les soussignés, espèrent par leur exactitude et leur ouvrage, à des prix modérés, mériter la confiance du public. Transparens et drapeaux militaire, imitations de bois, marbres, ainsi que les peintures des bateaux à vapeur, s'exécutent avec la plus grande promptitude. 24 av

MESSRS. DOLBEAR & FRERES.

LA Méthode de Calligraphie de Dolbear, calculée pour des leçons particulières et publiques, a été reçue et est en vente aux Académies d'écriture, rue de Chartres, No. 8, Nlle. Orléans; Broadway, No. 189 New-York, et rue Dauphine, Mobile.

On donnera des leçons à domicile aux dames qui le préfèreront.

On donnera aussi des leçons à des classes qui se formeront dans une partie quelconque de la ville. On aura la faculté de continuer jusqu'au moment où l'on sera satisfait de son écriture. 28 m

Whiskey de Monongahela—76 barils whiskey de Monongahela; 15 do vieille eau de vie de pêche; 1 pipe genièvre de Hollande, en magasin et à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIR, 31, rue de la Commune. 28 mai

BONNE CHANCE—Tous les billets de la Louisiane, de l'Alabama, Tennessee, Mississipi, Caroline du Sud, Georgie, Kentucky, aussi que tous les autres billets des banques de l'Union!!!

Notre assortiment est beau, et nouveau, et convenable à la saison. Les marchands de la ville et des campagnes, qui désirent acheter trouveront avantage à s'adresser au magasin de ANDREWS & BROTHERS, No. 19 rue de Chartres. 6 juin

LARD—[illegible] LAYET & AMELUNG, 17 Commerce 6 juin

PORC—Belle qualité, prime [illegible] O. en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 17 Commerce 6 juin

---

OUVERTURE D'UN NOUVEAU MAGASIN,

Rue d'Orléans, tout près de la rue Royale, maison de [illegible]

LE soussigné, arrivé de France par le navire le Talma, a l'honneur de prévenir le public et spécialement les Dames et les jeunes fashionables et les gastronomes louisianais, qu'il met en vente aujourd'hui, 20 mai, un magnifique assortiment de marchandises nouvelles choisies dans le véritable goût des comptoirs de Paris, et d'après les plus jolies modes de la dernière fête de *Longchamps*. Parti quelques jours après cette solennité, qui est à Paris l'intronisation suprême de la mode, le soussigné apporte et peut offrir aux Louisianais la primeur des nouveautés qui apparaissent en ce moment dans le monde fashionnable français. Cet assortiment, qui sera vendu EN GROS ET EN DETAIL, comprend:

Un choix de Bijouterie fine; Chaînes de montres et de cou, modèles les plus récens; Montres d'hommes et de femmes, *E Oudin*, élève et successeur du fameux *Bréguet*.

Blondes blanches; Dentelles: Broderies magnifiques; Rubans de soie les plus nouveaux; Sacs dernier genre; Colliers Fichus; Tabliers poult de soie avec velours et dentelles, Mantelets déhéreux, &c.

Bas et gants de soie, coton et fil d'Ecosse.

Peignes d'écaille et de buffle.

Ombrelles fines; Cannes nouveau genre; Cravaches charmantes.

Corsets de bas et haut prix.

Soies et Cordonnets en écheveaux et en bottes.

Caves à liqueurs; Nécessaires pour Dames; Portefeuilles, &c.

Tabletterie fine; Coffrets; Albums; Souvenirs; Vizites; Carnets de bal; Etuis à cigarettes; Cachets; Médaillons; Tabatières; Boites à musique nouvelle, &c.

Glaces de toute grandeur avec cadres exquis.

Brosses fines; Selles pour hommes et pour femmes; Harnais complets.

Briquets phosphoriques d'invention nouvelle et de perfectionnement incomparable.

Habillements complets d'automne et d'été par les premiers tailleurs de Paris; Bottes et Souliers fins; Chapeaux de soie et Castor rosé; Chemises en batiste; Percale et Coton de couleur

Vins de Champagne et de Porto, qualité rare: Cerises à l'eau-de-vie; Liqueurs de toute espèce en cruchons de porcelaine, et garanties extra-fines.

Biscuits de Rheims et Saucissons de Lyon, qualité supérieure.

Capsules gélatineuses au baume de Copahu, et Liquide cosmétique du docteur *Boucheron*, garanti infaillible pour faire repousser les cheveux et en arrêter la chute.

En outre, le soussigné attend, par le 1er. arrivage, un choix de riches porcelaines et un Cabriolet de *Lépine*, le plus gracieux et le plus fin qu'il ait pu trouver de ses propres yeux dans Paris.

F. GAILLARDET. 6 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—Cour des Preuves, Samedi 1er. juillet 1837, à 3 heures de l'après midi, en vertu d'un décret de la Cour des Preuves de la paroisse St. Jean Baptiste, rendu le huit du présent mois, il sera exposé en vente publique, par le juge de la dite Cour des Preuves, sur l'habitation du sieur Clairville Tassin, située dans cette paroisse sur la rive droite du Mississipi, les biens dépendant de la communauté qui a existé entre le dit Sieur Clairville Tassin et la dame Marie Doralise Bourgeois décédée, son épouse, savoir:

1o. Trois courtepointes.

2o. Les deux esclaves suivans: Nelson, nègre américain, âgé d'environ 40 ans, un peu charpentier; et Anna, mulâtresse américaine, d'environ 35 ans, domestique, blanchisseuse et couturière.

Conditions—Les courtepointes payables comptant. Les esclaves payables moitié en tout mars 1838, et l'autre moitié en tout mars 1839, en billets endossés à satisfaction, payables au bureau du greffier de la dite cour des preuves avec réserve d'hypothèque sur ces esclaves. Les dits billets devant en cas de retard, porter intérêt au taux de dix pour cent par an, depuis l'échéance jusqu'au parfait paiement.

Les frais d'actes de vente, d'hypothèque, de main levée, &c., à la charge des acquéreurs.

Paroisse St Jean Baptiste, le 27 mai 1837. T. LE BLANC, Juge. 30 mai—6 lps

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—Cour des Preuves—Lundi 3 juillet 1837 à 3 heures de l'après midi, en vertu d'un jugement rendu le 26 avril dernier par la Cour des Preuves de la paroisse St Jean Baptiste, dans l'affaire de Pierre Hotard vs Joseph Brou, subrogé tuteur de la mineure Azélie et autres, à l'effet d'opérer un partage entre les parties, il sera exposé en vente publique par le juge de la dite Cour des Preuves sur l'habitation ci après décrite, les biens suivans:

1o. Deux chevaux et une vache.

2o. Robin nègre américain, de champ, âgé d'environ 32 ans, maladif. Tarquin nègre africain de champ âgé d'environ 32 ans, ayant une plaie à la jambe. Henriette mulâtresse américaine, domestique d'environ 22 ans, avec ses deux enfans Eve de 4 ans et Fanie de 14 mois.

3o. Une habitation située dans cette paroisse sur la rive droite du Mississipi, ayant un arpent et demi ou environ de face au dit fleuve sur quarante arpens de profondeur, bornée du côté d'en haut par la terre de Julien Bossé et de celui d'en bas par celle de la dame veuve Benjamin Bossé, et tout ce qui s'y trouve, [illegible]

Conditions. Les meubles payable comptant.

Les esclaves et l'habitation payable 1/3 comptant, et la balance en trois termes égaux, en tout mars des années 1838, 1839, et 1840, en billets endossés à satisfaction payable au bureau du greffier de cette paroisse, avec réserve d'hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les frais des actes de vente, d'hypothèque, de main levée &c. à la charge des acquéreurs.

Paroisse St Jean Baptiste, le 27 mai 1837. T. LEBLANC, Juge. 30 mai—6 lps.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Plaquemines—Cour des Preuves. Il sera vendu par le juge soussigné, sur les lieux, mercredi 28 juin prochain, à midi, pour compte de la succession de Louise Collette, épouse décédée de Pierre Jean Pierre Buras et de la communauté qui existait entre eux, les propriétés suivantes:

1o. Un morceau de terre, situé dans cette paroisse sur la rive droite du fleuve, à environ dix neuf lieues au dessous de la Nouvelle Orléans, cultivé en riz, mesurant huit arpents face au fleuve sur quarante arpents de profondeur, borné sur la ligne d'en haut par la propriété de Joachim Bulot, et sur celle d'en bas par celle d'Edouard Basil, ainsi que toutes les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une bonne maison, cuisine, moulin à riz, cabanes à nègres, le tout en bon état.

2o. Un autre morceau de terre, connue sous le nom de Vacherie, sur la même rive du fleuve, environ trois milles au dessous de la dite habitation, cultivé en riz, mesurant huit arpents face au fleuve sur quarante de profondeur, borné des deux côtés par les propriétés qu'on dit appartenir à John McDonough.

3o. Un autre morceau de terre, situé sur la même rive du fleuve environ un mille au dessous du premier morceau de terre ci dessus décrit, mesurant dix arpents face au fleuve sur quarante de profondeur, borné en haut par la propriété d'Antoine Pelat, et en bas par celle de Jean Gouri.

4o. Les esclaves—Janvier, nègre créole âgé de 21 ans; Joe, nègre américain, de 20 ans; George, ditto, de 18 ans; Nelson, ditto, de 14 ans; George, ditto, orphelin de 10 ans; Françoise, négresse créole, de 22 ans, et ses trois enfants, Rosette de 8 ans, Caroline de 2 ans, et Edmond de 7 mois; Caroline, mulâtresse créole, de 22 ans; Marie, négresse américaine de 12 ans; et Betty, ditto de 35 ans, maladive.

5o. Sept paires de bœufs, 20 vaches et leurs suivante, onze jeunes bêtes à cornes; dix chevaux créoles.

6o. Deux bonnes grandes pirogues avec rames et voiles.

Conditions de la vente—Les meubles au comptant; les terres et les esclaves 1/3 comptant, 1/3 à un an, et 1/3 à deux ans, en billets endossés et hypothèque, les billets seront divisés en coupons à la satisfaction des héritiers.

Paroisse Placquemine, 26 mai 1837. G. LEONARD, Juge. 30 mai—5 lps

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Placquemines—Cour des Preuves. Il sera vendu par le juge soussigné, sur les lieux, mercredi le 28 juin prochain, à midi, pour compte de la succession de Susanne Arsène Buras, épouse décédée de Jean Louis Buras et de la communauté qui existait entr'eux, les propriétés suivantes.

1o. Un morceau de terre cultivé en riz, situé en cette paroisse sur la rive gauche du fleuve, environ dix neuf lieues audessous de la Nouvelle Orléans, mesurant quatre arpents face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur, borné du côté d'en haut par la propriété de Cyprien Buras, et du côté d'en bas par celle d'Hubert Buras; ainsi que les améliorations qui s'y trouvent.

2o. Les esclaves—Phillippe, nègre américain, âgé d'environ 22 ans; Sally, négresse américaine, âgée de 20 ans, et son enfant Dick, âgé d'environ 10 mois.

3o. Trente têtes d'animaux; huit piles de riz; une pirogue, et six cochons.

Conditions de la vente—Les meubles au comptant; la terre et les esclaves 1/3 comptant, 1/3 à un an, 1/3 à deux ans, en billets endossés et hypothèque sur les propriétés.

Paroisse Placquemines, 26 mai 1837. G. LEONARD, Juge. 30 mai—5 lps

RUE BOURBON, No. 327.

INSTITUT *Polyglotte, Scientifique et Industriel.* Directeur: H. MAGNIN, PROFESSEURS ES LETTRES ET ES SCIENCES. (Extrait du Prospectus général.)

Objets de l'Enseignement.

Lecture, Ecriture, Ortographe; Grammaire générale;—Grammaires particulières; Langues anciennes: Hébreu, Grec, Latin;—Langues modernes: Anglais, Français, Espagnol;—Précis d'Histoire Ancienne; Romaine, Moyen-âge et Moderne;—Abrégé de Géographie;—Elémens d'Astronomie;—Rhétorique;—Philosophie;—Littérature;—Comptabilité.—Tenue des livres:—Droit commercial;—Mathématiques: Arithmétique, Algèbre élémentaire, Géométrie, Géométrie analytique, Algèbre supérieure. Analyse appliquée aux trois dimensions, Calcul différentiel et intégral, calcul des différences;—Géométrie de l'arpentage et Géodésie pratique;—Principes du Dessin et du Lavis de la carte topographique;—Elémens de Mécanique; Dessin des machines; Alphabet de physique et de chimie;—Petit cours de Physiologie et d'Histoire naturelle.

HONORAIRES. Depuis $4 jusqu'à $12 par mois.

ECOLE DU SOIR, Depuis 6 heures du soir jusqu'à 9.

H. MAGNIN tient ouvert un *cours spécial* pour les personnes qui se destinent aux professions commerciales et industrielles. 7 jan

LES soussignés offrent à vendre, payable en billets de n'importe quelle banque de cette ville, une quantité de vin rouge et blanc en barriques, demi barriques et en caisses, eau de-vie en demi pipes, vinaigre, couvertures de 3 points et autres articles. Les susdits billets seront reçus en payement au même taux que les gourdes. A. & Z. CAVELIER. 15 mai

COUTIL DE FIL pour Pantalons—Les soussignés reçoivent par le navire Louisiana, 2 balles Coutil de fil, bien assortis, qu'il offrent à vendre par balles ou par pièces à des prix modérés. E LEFEBVRE & FRERE, Encoignure Chartres et Conti. 20 av

A LOUER, jusqu'au 1er, novembre, le magasin No. 51, rue du Camp, dernièrement occupé par le soussigné, possession en sera donnée de suite, s'adresser à HOPKINS & WILCOCKS, rue du Camp. 27 mai

Hopkins & Wilcocks, ont transporté leur magasin de commerce du No. 51, au No. 38, rue du Camp.

AUX BATEAUX A VAPEUR.—Bois raisineux de 1er qualité, à vendre à bon marché, et à délivrer de suite; Chaux de Thomastown, une quantité convenable aux acquéreurs; 50,000 velts 1re. qu. pouces, à vendre par W. E. & R. MURPHY, No. 138 vieux Bassin. 16 mai

CHARBON—30 boucauts de charbon en débarquement du navire Chester, de Philadelphie; 25 boucauds de porter, en débarquement du même navire, à vendre par JAMES REED & Co, rue Royale, no 25. 25 mai

CHANGEMENT DE DOMICILE—Messrs Phillips & Hart ont transporté leur demeure de la rue du Camp no 38 à la rue de Bienville no 12, le comptoir est à l'étage supérieur. 1 mai

CHARLES H. CHAMP & CO, No. 44, rue de Chartres.

VIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES. Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, miroirs, glaces, meubles au prix, et mousse, en plume. 10 avril

---

Alexander Melne Sene. Vs. Peter Beggs Smith.

COUR de district—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure de St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi 19 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit writ de saisie et de vente, savoir:

Un certain lot de terre situé dans la ville de Milburg au lac Pontchartrain en cette paroisse, désigné par le no. onze dans l'îlet no 6, sur un plan original de la dite ville par Louis Bringier arpenteur général en date 18 de mai 1831 et déposé en l'étude de G. Pollock, notaire public.

Le dit lot ayant, mesure française, 60 pieds de face à la rue Mexico, entre les rues Columbia et d'Amérique, sur une profondeur de 120 pieds.

Deux lots de terre situés dans la même ville, mentionnée ci dessus, désignés sur le même plan ci-dessus, désignés par les nos. un et trois, dans l'îlet no. 6, ayant, mesure française, comme suit, savoir;

Le lot un mesure 60 pieds de face à la rue d'Amérique sur une profondeur de 120 pieds, face à la rue de la Musique, laquelle forme l'encoignure.

Le lot *trois*, mesure 60 pieds de face à la rue de la Musique, entre les rues de l'Amérique et Colombie, sur une profondeur de 120 pieds.

Pour payer et satisfaire le demandeur de la manière suivante;

Lot no. 11 dans l'îlet no. 6, payera $104 50 cts. avec les intérêts à 10 pour cent par an sur $50 du 18 mai 1833, et $50, du 19 mai 1834, jusqu'à parfait payement; les lots un et trois dans l'îlet no. 6 pour payer de 471 16 1/3 avec les intérêt à 10 pour cent.
233, 33 1/3 du 18 mai 1833.
233, 33 1/3 du 19 mai 1834.
Jusqu'à parfait payement et les frais du procès.
FRED. BUISSON, Shérif. 15 mai

Andrew Bowles contre Samuel Bell.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le jeudi le 15 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

LE TIERS INDIVIS

D'une certaine partie de terre située à l'encoignure des rues Julie et Camp, en cette ville, mesurant 127 pieds 9 pouces et une ligne de face à la dernière rue, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles face à la rue Julie.

La dite propriété sera vendue aux conditions ci-après, savoir:

Un tiers comptant, un tiers payable dans 19 mois du 23 avril 1836, et l'autre tiers en 24 mois du 22 avril 1836, pour payer et satisfaire le demandeur d'une somme de $4077 77 1/2, avec les intérêts à dix pour cent du 25 avril 1837, et $17 50 frais de protêt et du procès.

FRED. BUISSON, shériff. 11 mai

Les Etats Unis, contre 10 caisses d'Eau de Vie et autres marchandises.

ETATS UNIS.—Vente par le Marshal.—Dans la cour de district des Etats Unis, district de l'Est de l'Etat de la Louisiane, no. 3960.—En vertu d'un writ de venditioni exponas, à moi dirigé il sera vendu au comptant au bureau du marshal des Etats Unis, au nord de la douane de cette ville, le samedi 13 juin prochain, à midi, les marchandises suivantes. savoir: 10 caisses d'eau de vie, un petit balot de tabac espagnol, 4 caisses de whiskey irlandais, 2 caisses contenant des jouets, 2 petites caisses de prunes, 2 paquets de maroquin, un sac contenant des pistoles, une petite caisse de prunes, 1 baril de rhum, 30 sacs de sel, 5 caisses de sucre avarié, un ballot d'habillements, 21 douzaines de cartes à jouer. Saisis dans le procès ci-dessus.

Bureau du marshal Nlle. Orléans 17 mai 1837. J. H. HOLLAND, Marshal des Etats Unis. 18 mai

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendues à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Dollet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra. D. PRIEUR, maire 18 mai

TROISIEME MUNICIPALITE.

AVIS—Les personnes qui désireraient faire l'entreprise le pavage en bois d'un îlet, de la rue St. Ferdinand, conformément à une ordonnance du conseil, adoptée en sa séance du 4 du courant, devront s'adresser au voyer de cette municipalité, afin de prendre connaissance du travail à faire, et adresser leurs propositions cachetées au conseil. J. B. S. ST. AMAND, secrétaire. 8 mai

ENFANT TROUVE—Il a été conduit au bureau du recorder, une petite négresse âgée d'environ 2 à 4 ans. Il y a environ 15 jours qu'une négresse muni d'une permission [illegible] à elle même, prit une chambre rue d'Amour, elle avait deux enfans, l'une âgée de 4 ans et l'autre de 3 à 4 ans: elle mit en loyer l'enfant, abandonnant sa dernière qui fut trouvée par un nommé M. Joseph Bernard qui l'a menée au bureau.

La négresse dit dans le quartier qu'a habité peu de jours la négresse, que son maître était absent de l'état et qu'un agent lui était un M. Smith qui tient un emploi public.

Le propriétaire de l'enfant est prié de venir la reprendre en payant les frais du présent avis.

Bureau du recorder, Municipalité No. 3. J. B. S. ST. AMAND, secrétaire. 16 mai

NOTIFICATION est par le présent donnée à tous ceux à qui cela peut concerner, ayant des terrains dans les limites du 2ème. district de la troisième municipalité, d'avoir à se conformer dans deux mois de date de cette notification à une ordonnance du conseil, en date du 1er. février 1835, conçue en ces termes:

Résolu, qu'il sera du devoir des commissaires de police de donner immédiatement des ordres pour faire faire ou réparer dans les deux mois qui suivront la présente ordonnance, les banquettes en pièces de cypres, avec contre banquette et rigoles, ou en curb-stones, au choix des propriétaires, dans les limites suivantes, savoir:

Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du nouveau faubourg Marigny, jusqu'à cent vingt pieds au delà de la rue Urquhart.

Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du faubourg Franklin, jusqu'à cent vingt pieds au delà de la rue Moralès.

Dans toute cette partie du 3ème. district, depuis la rue d'Enghein, jusqu'à la rue de l'Indépendance, et dans la profondeur jusqu'à cent vingt pieds au delà de la rue des Grands Hommes.

Et ils devront aussi ordonner de faire faire dans le même temps et de la même manière, des banquettes dans cette partie du 3ème. district, au dessus de la rue de l'Indépendance, jusqu'à la rue Pologne, au delà de la rue de la Levée.

Résolu qu'ils devront faire faire, dans le même temps et en madriers de cypres, de quatre pouces d'épaisseur, les banquettes dans toute cette partie du 3ème. district, depuis cent vingt pieds au delà de la rue des Grands Hommes, et une ligne à cent vingt pieds au delà de la rue Moralès, depuis la rue d'Enghein, jusqu'à la limite supérieure de Mr. L. B. Macarty.

Résolu que le député voyer, devra à la demande des commissaires de police, donner suite aux propriétaires les alignemens et niveaux nécessaires pour faire faire les dites banquettes, et en cas de négligence de la part des propriétaires de se conformer aux dispositions précédentes, il sera du devoir des dits commissaires de faire crier au rabais, après dix jours d'avis dans la gazette officielle de la municipalité, les dites banquettes, et après qu'elles auront été adjugées et faites, d'en certifier le compte. Et il sera du devoir du trésorier de les payer et de les remettre ensuite à l'avocat de la municipalité, qui en poursuivra le recouvrement.

Nouvelle-Orléans le 27 mai, 1837. A. ROUSSEAU, commissaire de police pour le 2d. district. 29 mai—2m

NOTIFICATION est par le présent donnée à tous ceux à qui cela peut concerner ayant des terrains dans les limites du 3me district de la troisième municipalité, d'avoir à se conformer dans deux mois de date de cette notification à une ordonnance du conseil en date du 1er février 1837, conçue en ces termes:

Résolu, Qu'il sera du devoir des commissaires de police de donner immédiatement des ordres pour faire faire ou réparer dans les deux mois qui suivront la passation de la présente ordonnance, les banquettes en pièces de cypres, avec contre banquettes et rigoles, ou en curb-stones, au choix des propriétaires, dans les limites suivantes, savoir:—

Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du nouveau faubourg Marigny, jusqu'à cent vingt pieds au delà de la rue Urquhart.

Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du faubourg Franklin jusqu'à cent vingt pieds audelà de la rue Moralès.

Dans toute cette partie du 3me district depuis la rue d'Enghien, jusqu'à la rue de l'Indépendance et dans la profondeur jusqu'à cent vingt pieds audelà de la rue des Grands Hommes.

Et ils devront aussi ordonner de faire faire dans le même temps et de la même manière des banquettes dans cette partie du 3me district audessus de la rue de l'Indépendance jusqu'à la rue Pologne audelà de la rue de la Levée.

Résolu, Qu'ils devront faire faire, dans le même temps et en madriers de cypres, de quatre pouces d'épaisseur, les banquettes dans toute cette partie du 3me district depuis cent vingt pieds audelà de la rue des Grands Hommes et une ligne à cent vingt pieds audelà de la rue Moralès, depuis la rue d'Enghien jusqu'à la limite supérieure de Mr L. B. Macarty;

Résolu, Que le député voyer, devra, à la demande des commissaires, donner de suite aux propriétaires les alignemens et niveaux nécessaires pour faire faire les dites banquettes; et en cas de négligence de la part des propriétaires de se conformer aux dispositions précédentes, il sera du devoir des commissaires de faire crier au rabais, après dix jours d'avis dans la gazette officielle de la municipalité, les dites banquettes, après qu'elles auront été adjugées et faites, d'en certifier le compte: et il sera du devoir du trésorier de les payer et de les remettre ensuite à l'avocat de la municipalité qui en poursuivra le recouvrement.

Nlle.-Orléans, 19 mai 1837. L. GUERIN, Commissaire du 3me district. 19 mai—2m

MANUFACTURE de cordages de la Louisiane—Salomon Cohn Carrollton, a constamment en main un grand assortiment de balles de cordages de Manille, de grandeurs assorties. Les capitaines de navires trouveront un grand avantage à faire leurs achats dans cet établissement. Tous les ordres seront exécutés avec la plus grande promptitude. 25 mai

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans, reçus par les derniers arrivages de Marseille: 100 barriques Vin Marseille, 100 demi-pipes Vin de Rousillon, 100 quarts Portar, 200 caisses Muscat, 400 caisses Liqueurs superfines, 100 paniers Anisette, 50 caisses Curaçao, 50 caisses Maraskino, 50 caisses Absinthe, 150 caisses Olives, 82 caisses Capres, 87 caisses Fruits au vinaigre, 25 caisses Salaisons assorties, 25 caisses Cornichons, 25 caisses Anchois, 200 paniers Huile d'Olive, 100 paniers Bouteilles vides, 20 balles Amandes à la dame, 360 paniers Champagne. PIGUET & BOEJITLINGK, Rue Conti, no 31. 23 mai-7

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public et leurs amis, qu'ils ont formé aujourd'hui une société sous la raison de W. Merryfield & Co. pour le commerce de bois et douves, dans toutes ses branches. Leur bureau est à l'encoignure des rues St. Marie et la Levée faubourg Lafayette, où tous les ordres seront promptement exécutés. P. DELAHOUSSAYE, W. MERRYFIELD. 16 mars

CAPSULES gélatineuses au baume de copahu de A. Mothes—On trouve constamment chez le soussigné, les capsules ci-dessus; c'est un moyen de prendre le copahu au quel on doit accorder la préférence, attendu que l'on y trouve ni saveur ni odeur et que l'effet en est certain. A. A. PEYCHAUD, 128 rue Royale. 26 mai

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre et Co. 1200 sacs café supérieur de la Havane, 100 caisses sucre blanc 1re qualité do do, 200 mille cigares de la Havane, de diverses qualités, 200 ditto do de Manzanillo, 168 ballots tabac en feuille de Manzanillo, [illegible]

ON demande une personne propre à soigner un grand ménage. La personne doit avoir de bonnes recommandations de capacité et de caractère. S'adresser à HARRISON, CLAGG & Co, rue de la Douane. 8 juin—8

Ventes par le Shérif.

J. J. Roman contre P. T. M[illegible]

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 1er. juillet prochain, à une heure de relevée:

L'esclave Richmoll Alias Jasmin, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: une moitié comptant, et la balance payable pour rencontrer le paiement d'un billet dû à 12 mois du 29 octobre 1837, en billet endossé à satisfaction, garantie par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

FRED. BUISSON, shériff. 26 mai

Halsey & A. Ulier contre W. Bogart.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi, 26 juin prochain, à une heure de relevée,

Un certain lot de Terre, situé rue Montégut, en face de la presse à coton à vapeur, à une lieue de la levée et désigné par le No. 18, mesurant 27 pieds de face, et dans le fond sur 108 pieds de profondeur.

Plus: Un autre lot désigné par le No. 19, contigu avec le No. 18 mentionné ci-dessus, (les mêmes dimentions.) Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant. FRED. BUISSON, Shérif. 23 mai

L. T. Belcour contre ses créanciers.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Poydras, en cette ville, à midi, le lundi, 19 juin prochain:

Le terme restant d'un bail d'un lot de terre, situé en cette ville, sous le no.... rue des Natchez entre les rues du Camp et des Magasins, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent; la durée dudit bail est pour une période du premier novembre 1836 et finira le 31 octobre 1837. Conditions: comptant.

FRED. BUISSON, shérif syndic. 28 mai

Paul Tulane contre John Wilcox.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre d'alias de saisie et de vente, à moi adressé, j'exposerai en vente, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le vendredi le 30 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre d'alias de saisie et de vente.

La moitié indivise, d'un certain lot de terre, situé en cette ville, faubourg Delor, dans l'îlet compris entre les rues Suzette, Benjamin, Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, désigné par le lot no 11, sur un plan dressé par C. F. Zimpel et déposé dans le livre des plans de G. R. Stringer ci devant not. pub. par le plan no 2.

Le dit lot mesurant vingt pieds de face à la rue Suzette entre les rues Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent soixante pieds un pouce et six lignes ensemble avec les améliorations qui se trouvent sur le terrain.

Plus, la moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delor, sur la rue de la Levée, entre les rues Benjamin et Suzette, et désigné par le lot no 4 sur un plan dressé par C. F. Zimpel et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci devant not. pub suivant le plan no 2, le dit lot mesurant vingt deux pieds huit pouces et neuf lignes, face à la rue de la Nouvelle Levée sur cent pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Plus, la moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delor, dans l'îlet compris entre les rues de la Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Benjamin et Suzette, le dit lot est désigné par le no 3 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci devant not. pub. suivant le plan no. 2, le dit lot mesurant vingt deux pieds huit pouces et neuf lignes, face à la Nouvelle Levée, entre les rues Benjamin et Suzette, sur une profondeur de cent pieds, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent saisi dans l'affaire ci dessus, pour payer et satisfaire le demandeur d'une somme de deux mille deux cent soixante huit piastres 83 cents un tiers, avec les intérêts sur deux mille deux cent trente trois piastres et 33 cents un tiers et frais du procès.

Conditions comptant. FRED. BUISSON, shériff. 26 mai

H. De Guer et Riffard contre A. Portale et veuve Portale.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres en cette ville, le lundi le 10 juillet prochain, à une heure de relevée,

Une certaine esclave nommée Desirée, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant. FRED. BUISSON, Shériff. 2 juin

Thomas Gerard et autres contre P. A. Aubert.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le samedi, le 8 juillet prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:

Deux lots de terre, situés au faubourg Franklin, en cette ville, désignés par les lots nos. 11, et 14 sur un plan dressé par Vorquin et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public; lesdits lots de terre, mesurant, mesure américaine, savoir;

No. 11. Vingt neuf pieds, quatre pouces et six lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur une profondeur de cent quarante deux pieds six pouces et six lignes.

No. 14, trente deux pieds, trois lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de cent quarante deux pieds six pouces et six lignes sur le côté de la rue Girod, cent vingt sept pieds dix pouces quatre lignes de profondeur, et sur l'autre côté et dans la profondeur ledit lot forme un angle droit et mesure cinq pieds trois pouces et deux lignes sur une ligne parallèle à la rue Marigny, formant aussi un autre angle droit, se prolongeant en profondeur de quinze pieds deux lignes sur une ligne parallèle à la rue Girod, vingt six pieds neuf pouces sur la ligne du fond laquelle divise du no 11.

Conditions de la vente, comme suit: comptant pour une somme suffisante pour satisfaire les demandeurs Thomas Gerard et autres, pour la somme de $761 avec les intérêts sur $752 du 25 avril 1837, jusqu'à parfait paiement et les frais du procès.

FRED. BUISSON, shérif. 1 juin

J. M. Ducros contre H. Dros.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues St-Louis et Chartres, en cette ville, le Vendredi 7 juillet prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:

Sept Lots de Terre situés faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues St.-Bernard, Annette, Urquhart et Girod, et désignés par le No 45, selon un plan dressé par Jh Pilié le 10 novembre 1809. Lesdits lots désignés par les Nos 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23.

Les Lots No. 17 et 18 mesurant chacun 25 pieds 6 pouces sur la rue Annette, sur une profondeur de 101 pieds 9 pouces et 7 lignes, et 25 pieds 6 pouces au dit fond, laquelle les divisant du No 20.

Le Lot No 20 mesurant 25 pieds 10 pouces et 5 lignes face à la rue Annette, sur une profondeur de 101 pieds 9 pouces 7 lignes et face à la rue Girod. Lequel lot forme une encoignure, et 5 pieds 10 pouces 5 lignes sur la ligne du fond qui le divise du lot No 21.

Les Lots Nos. 21, 22 et 23, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Girod, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes, et 30 pieds sur la ligne du fond, selon le plan dont la copie est déposée en l'étude de Jh. Cuvilliers, n. p. Pour satisfaire et payer la somme de $842 et 50 c. montant d'un billet protesté, frais de protêt et de la vente ensemble avec les intérêts du jour dudit protêt, savoir, le 6 de mai 1837.

Conditions comptant. FRED. BUISSON, Shériff. 31 mai

Lewis F. Bundy contre John Wilcox.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de Fieri-Facias à moi adressé, il sera vendu à l'encoignure des rues St-Louis et de Chartres, en cette ville le lundi le 3 juillet prochain à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit writ de fieri facias, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec les droits, priviléges, etc, qui y appartiennent. Le dit lot est situé dans l'îlet No. 24 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, le 27 janvier 1832. Le dit lot mesurant trente pieds, trois pouces et quatre lignes de face à la rue Cho sur une profondeur de cent seize pieds trois pouces et dix lignes, (mesure américaine.) La dite propriété est vendue pour satisfaire le jugement et les frais, dans cette affaire. Conditions comptant.

FRED. BUISSON, Sheriff. 29 mai

Dr. Lambert contre D. R. Godwin.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse encoignure des rues St-Louis et Chartres, en cette ville, le mercredi le 5 juillet prochain, à une heure de relevée.

Un certain esclave, nommé JULIEN, âgé d'environ 30 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente.—Comptant, $700, et $3 frais de procès du procéd et les intérêts, la balance s'il y a une pour satisfaire le payement d'un billet de $700 qui est dû depuis le premier octobre 1836, pour payer le demandeur d'une somme de $1400 avec les intérêts, et frais de procédure.

FRED BUISSON Shériff. 29 mai

Kimball & Pomroy contre le bateau à vapeur Romeo et son propriétaire S F Manning—John Frazer contre le même, do. do. do.—George Manning do. do.

COUR DE DISTRICT—En vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St-Louis en cette ville, vendredi 23 juin prochain, à 1 heure de relevée,

Le bateau à vapeur ROMEO, ses agrès et apparaux &c., saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions, comptant. FRED. BUISSON, shérif. 20 mai

J. B. F. Giquel agent de J. B. Giquel, contre Marie Josephine Rey, f. c. l.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le vendredi le 9 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un certain lot de terre situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues d'Espagne et Amour, faisant partie du lot No. 278, sur un plan du dit faubourg. Le dit lot mesure vingt-neuf pieds 4 pouces de face à la rue d'Espagne et soixante pieds de profondeur faisant face à la rue d'Amour, avec les améliorations qui s'y trouvent. Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant. FRED. BUISSON, shériff. 5 mai

J. H. Featherstonough, syndic de Brown et Rw; contre Augustin Lara et William Shepard.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu au magasin du shériff, rue d'Orléans, vis-à-vis le théâtre français, le vendredi 9 juin, à 5 heures de l'après-midi,

10 Caisses de Tabac à chiquer,

saisies dans l'affaire ci-dessus. FRED. BUISSON, Shériff. 26 mai

A. Legendre contre Wm. Collerton & All.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le vendredi, le 9 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

Deux Lots de Terre situés au faubourg Clouet, en bas de cette ville, désigné par les Nos. 7 et 11, sur un certain plan certifié par C. Croset, ingénieur, en date du 9 septembre 1836, annexé à un acte de vente passé pardevant C. Pollock, notaire public, le 26 septembre 1836.

Lesdits lots ayant mesure anglaise, les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No. 7, vingt cinq pieds de face à la rue Louisiana prolongeant en profondeur en lignes parallèles 120 pieds de face à la rue des Grands hommes dont il forme l'encoignure.

Le lot 11, quarante un pieds 6 pouces de face à la rue des Grands Hommes, en se prolongeant en lignes parallèles, 120 pieds en ouvrant ou élargissant en arrière droit vers la rue Louisa, 90 pieds, en s'étendant au delà d'une profondeur de 71 pieds et 10 pouces, et ayant 121 pieds 6 pouces dans la profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Conditions: comptant.

FRED. BUISSON, Shérif. 5 mai

SUCRE A BON MARCHE.

16 livres bon Sucre, } Pour 1 piastre.
14 livres moins beau, }

AU magasin d'Antoine Michond, encoignure des rues de la Vieille-Levée et Ursulines.

On trouve audit magasin: Remède et Pilules de Le Roy, Carreaux et Tables de marbre, Filets de pêche, Café du Brésil, Marmites françaises, Serrures et Ferronnerie de toute espèce. 31 mai—8 [illegible]

DETENU à la geole de police de police du faubourg Washington, de la 3me municipalité (à Frescaty), le nègre nommé Philip ou Philip Holden, se disant appartenir à Mr. Brown, âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds 6 1/2 pouces, fig re allongée, parlant l'anglais et le français. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, ce 8 juin 1837. P. BAYHI, chef du poste. 8 juin

$10 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez le soussigné, depuis environ une semaine, la négresse MATHILDE, âgée de 13 à 14 ans, parlant le français et l'anglais; son maître ne se rappelle pas comment elle était vêtue. Quiconque la logera en prison ou la conduira au soussigné, aura droit à la récompense ci-dessus. M. DUPUY, rue d'Amour. 7 juin

$10 DE RECOMPENSE—Partie marronne depuis le 20 mai dernier, la négresse SALLY, âgée de 17 à 18 ans, taille de 5 pieds, peau noire, figure riante, parlant l'anglais et mieux le français, quoique virginienne; elle fut achetée de Mde. Dupar. Ces dix piastres seront payées à qui la conduira à la geole, ou s'adressant au no 1, au coin des rues du Bassin et Jackson. 7 juin—3

10 Piastres de Récompense—Parti marron depuis environ trois semaines, le mulâtre nommé DICK, âgé d'environ 24 ans, taille d'à peu près 5 pieds 7 pouces; il a une cicatrice sur la lèvre supérieure: une autre petite cicatrice sur la joue droite; une cicatrice de brûlure sur son bras droit, les oreilles percées, dans l'une desquelles se trouve attaché un morceau de plomb; il est bien bâti. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans l'une des geoles de l'état. 5 juin—6

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Sont offertes pour l'arrestation du jeune nègre TOM, qui s'est absenté hier matin, de chez moi, au chemin du Bayou. Il a été retiré de la geole lund. 29 mai, après avoir voulu s'évader sur un navire français, à la Balise. Il est âgé d'environ 18 ans, et avait à son départ un collier en fer, et était vêtu d'un gilet de bombazet noir et de pantalons de cotonnade bleue. Cet esclave boite de la hanche. JAMES J. BUSS. 6 juin—3

Détenu à la geole de police, du port du faubourg Washington, de la 3me municipalité, à Frescaty, le nègre JAMES, se disant appartenir à M. Blané, âgé d'environ 28 ans, taille 5 pieds 8 pouces et demi, peau rousaître, ayant une cicatrice sur la poitrine, et une autre sur le front au-dessus du sourcil, le pouce de la main gauche difforme. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, ce 30 mai 1837. P. BAYHI Chef de poste. 30 mai—10

Détenu à la geole de police, du poste du faubourg Washington, de la 3me municipalité, à Frescaty, le petit nègre THOMAS, se disant appartenir à M. Eugène William, âgé d'environ 7 ans, taille 3 pieds 7 pouces 3/4, figure ordinaire peau rousaître, ayant une petite cicatrice au dessus du menton, et une autre au poignet de la main gauche une chemise de gingas, et un pantalon d'Ecosse déchiré. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, ce 30 mai 1837. P. BAYHI, Chef du poste. 30 mai—10

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.—Parti marron de l'habitation de M. A. Muro, près de Bâton Rouge, il y a environ 2 mois, le nègre MANUEL. Il est noir, de 5 pieds 4 pouces de hauteur, âgé d'environ 30 ans, une cicatrice sur le front, et très marqué par les fers. Dix jours après être parti, on l'a vu dans la campagne avec des pistolets, une montre d'or et beaucoup de billets de banque, qu'il doit avoir volés; il avait été employé pendant quelque temps à colporter des marchandises le long de la rivière parmi les nègres, il a été sur le point d'être pris. On l'a vu il y a deux jours sur la levée, très bien habillé, et il a dit que les hommes du chaland qui l'avaient amené de Bâton Rouge devaient l'emmener à Cincinnati. Il est très persuasif, il parle anglais et français et possède suffisamment tous les papiers nécessaires.

L'attention des capitaines et des propriétaires de steamboat est appelée sur cet avis; et la récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera ledit nègre à la geole. 25 mai

Vendredi 12 mai, s'est absentée JULIE, négresse âgée de 18 à 20 ans. Les piastres de récompense à la personne qui la ramènera à son maître, rue Quartier, No. 172, ou qui la fera loger à la geole; elle est eut bien connue en ville; les dents de la partie supérieure lui manquent, celles de la partie inférieure sont cassées; elle a de gros yeux, ses pieds sont tournés en dehors. Au cou et sous l'œil gauche elle a une petite cicatrice, une plaie à la jambe droite, qui la fait boiter. Elle parle anglais et français. On poursuivra selon toute la rigueur de la loi, tout individu qui la recèlerait. 23 mai—15

$200 DE RECOMPENSE.

PARTIS marrons il y a quelque mois de la presse à coton de Mrs Chase et Anderson, DARY, nègre, âgé d'environ 30 ans, très-noir, ayant 5 pieds 10 pouces, fortement construit, acheté de M. Macarty.

SAM, âgé de 28 ans environ, très-noir, mesurant 5 pieds 9 pouces, ayant les os de la joue très-hauts, et bancal, acheté du major Eaton.

La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation des deux, ou $100 pour chaque en s'adressant à YORKE Frères, 65, rue de Canal. 23 mai

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partie de chez le soussigné vers le 15 dernier, MARIE ANNE ALIAS VINA, mulâtresse de 17 ans, légèrement marquée de taches de rousseur; parlant français et anglais, une bonne figure, un peu grande, baissant les yeux lorsqu'on lui parle, appartenant autrefois à Mr. Goodrich bijoutier dans la rue de Chartres, et dernièrement à Mr. Swain, l'apothicaire rue du Canal. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la logera en prison. GEO A. BOTTS. 28 avril

$10 DE RECOMPENSE

Parti marron le 25 de mars, le nègre SAM SIMON, âgé d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, mal vêtu, forgeron. On croit qu'il se tient au faubourg d'en bas, il appartenait à M. Muir, de Harrisburg, Louisiane. La dite récompense sera payée en s'adressant à Fernandez & Whiting, no 40 rue St Louis. 6 avril

$20 DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné, depuis environ deux mois et demi, la négresse Mary ou Fanny, taille ordinaire, figure ronde, et ce quand les sourcils lorsqu'on la regarde, peau très noire; elle est toujours mal vêtue et malpropre; elle est âgée d'environ 25 à 26 ans. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira chez son maître ou la logera dans une des geoles de cet Etat. J. MACOIN. rue Ste. Anne, No 177. 5 mai

VERRES DE BOSTON.—750 caisses, 1er, 2d et 3me qualités de grandeurs assorties de 8 sur 10 à 18 sur 18, en magasin, à vendre par SCAIES & BAGGETT, rue du Canal No 64. 11 mai—1m

DELAHOUSSAYE, PLANCHARD & Co. ENCANTEURS. *Passage de la Bourse.* 10 av

R. H. BRUNET, Encanteur. *TIENT SON BUREAU AU* **No. 91 Rue de la Commune.** 3 avril—3m.

AVIS—Tous les billets des banques de cette ville seront reçus au pair, par les soussignés, en paiement de ce qui leur est dû. HARPER & MERRICK, fermiers du chemin à coulisses du rail-road de Carrollton. 16 mai

A VENDRE au No. 116 rue de Chartres chez Bronseine & Swasey, un superbe Harnais Anglais, des mieux finis. 24 mai

AVIS.—La société existant entre les soussignés, sous la raison de Spangenberg et Ferriday est aujourd'hui dissoute d'un commun accord. Toute somme due à la société sera reçue par l'un ou l'autre des soussignés ou par Bullet, Shipp & Co. L. SPANGENBERG. J. C. FERRIDAY. 27 mai—10

LE DOCTEUR PONS, de la Faculté de Paris (ex-interne des Hôpitaux) vient de fixer sa résidence de la Nlle. Orléans pour exercer sa profession. Consultations à son domicile tous les jours de midi à deux heures, rue Condé, no 41, entre Ursulines et St. Philippe. 27 mai—3ps

MAGASIN à louer, rue de Chartres No. 29 entre les rues de la Douane et Canal; la possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à PEET & NORTH, rue de Chartres No. 13. 16 mai

HUILE DE BALEINE—20 futailles pure huile de baleine, en débarquement, et à vendre par ROBERT H WHITE. 3 juin

FARINE ET WHISKEY—200 barils farine; 200 do Whiskey rectifié, à vendre par M. MAHER, rue Poydras no 16. 3 juin

SUCRE DE LA HAVANE—30 caisses de sucre blanc, 30 do brun, en débarquement du brick Osward, à vendre par R. GRONING & Co. 3 juin

150 boucauds sucre, en magasin et à vendre par LEBLANC & HAYDEL, rue Toulouse no 20. 24 mai

DOCTEUR EASTON, *Accoucheur*, demeurant actuellement rue du Canal, no. 11, entre les rues du Camp et des Magasins, chez Mde. Wousier. 27 mai

SABLE—200 barils de sable blanc de P[illegible] 5,000 ditto convenable aux maçons, à vendre à bon marché, par W. E. & R. MURPHY, No. 128 vieux Bassin. 16 mai

P. CHIGE a l'honneur de prévenir ses pratiques et le public qu'il vient de recevoir par le Talma du Hâvre, un assortiment de chaussures de Paris pour la saison, telles que Bottes, Souliers, Pantoufles, &c. 26 mai—6

RIZ—150 tierçons prime article en magasin, à vendre par L C D WOOD. 1 juin

SEL—1500 sacs sel de Liverpool, à vendre par L C D WOOD. 1 juin

FARINE—400 barils de farine fraîche, en débarquement, et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. rue de Poydras no 14. 2 juin

DOUBLONS—1500 doublons Mexicains et Colombiens, à vendre par J. PRATS & fils

HARRICOTS—Quelques barils de harricots rouges et blancs, en magasin à vendre par LAYET & AMELUNG, rue du Commerce. 2 juin

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France, les ouvrages suivans—Œuvres de Chateaubriand, 26 vols; œuvres complètes de Buffon; œuvres et mémoires de lord Byron; œuvres de Boileau; œuvres de C Delavigne, de Victor Hugo, de Jacob, de J J Rousseau, de Voltaire; Essai sur l'Egypte sous Mohammed Ali, par Begin; Régénération de la Grèce, par Tocqueville; Voyage autour du monde; Histoire de la Gaule méridionale; Histoire de Napoléon, par Norvins; Histoire de la Révolution française, par Thiers; Œuvres de Barthélemy & Méry; Supplément au Dictionnaire de l'Académie; Magasin Pittoresque 1836; Montholon, Mémoires de Napoléon; Mémorial de Ste. Hélène; Théâtre de Scribe et un grand nombre de nouveautés. ALFRED MORET, Rue Royale, no 130, entre Toulouse et St. Louis. 26 av—6

IL a été perdu hier entre 8 et 9 heures du matin, un PORTEFEUILLE noir, contenant une somme de cinq cents piastres, dont onze billets de cent piastres, deux de cinquante et le reste en petits billets. Le portefeuille a été perdu à partir des Casernes jusqu'à l'habitation de M. Gabriel Villeré; il se ferme avec un agrafe élastique. Une forte récompense sera remise à celui qui le rapportera au bureau de cette feuille, ou chez M. Gabriel Villeré. 5 mai

MAIS—500 sacs de maïs, excellent article à l'usage des plantations en magasin et à vendre par EASTMAN & BROTHERS, Vieille Levée, n. 30. 18 mai

---

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION DE GOLDBERY.

Vente par le régistre des testaments.

LUNDI le douze juin 1837, à dix heures du matin, rue du Bassin, entre les rues Toulouse et St. Louis. En vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des Preuves, dans et pour la ville, et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 25 mai 1837—J'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de William Goldaberry, décédé, les effets mobiliers dépendant de sa succession.

Conditions comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des testamens. 31 mai

SUCCESSION DE MAURIME.—Vente par le Régistre des Testamens.—Mercredi le cinq juillet mil huit cent trente-sept, à midi, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et Saint Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 17 avril 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de Jean E. Maurime, décédé, l'esclave et les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1o. Un nègre esclave nommé NED, âgé d'environ 40 ans.

2o Deux terrains situés au faubourg Franklin en cette ville, désignés par les numéros 13 et 14 de l'îlet No. 140 sur un plan particulier du dit îlet dressé par Louis Bringer, arpenteur général de cet Etat, le 27 juin mil huit cent trente six, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire en cette ville, le dit terrain No. 13 ayant trente pieds de face à la rue des Arts, entre les rues de la Force et de la Vertu, sur 154 pieds 6 pouces 3 huitièmes de profondeur, et le dit terrain no. 14 forme encoignure, et mesure 30 pieds 10 pouces 7 huitièmes de face à la rue de la Vertu, sur 154 pieds dix pouces trois huitièmes de profondeur et face à la rue des Arts, le tout mesure anglaise.

Conditions de la vente. Pour l'esclave un quart comptant et la balance à 4 et huit mois de crédit, et les propriétés foncières à un crédit d'un, deux et trois ans, pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens. 1 juin

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION DE BUSK.—Vente par le Régistre des testamens.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 mai 1837, il sera, pour compte de la succession de feu Joseph Busk, le samedi premier juillet 1837, à midi, exposé en vente publique, à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, les esclaves ci-après décrits, savoir:

1. Un Nègre nommé Moses Watkins, arrimeur, d'environ 35 ans.

2. Un Nègre nommé William, arrimeur, d'environ 26 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des testamens.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant W. Y. Lewis, notaire public. 29 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de H[illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par William Bonn, curateur de la succession de William H. Harford, décédé, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour, W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens. 3 juin

COUR DES PREUVES—Attendu que Wilhelmina Bogart a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu T. M. Semmes, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens. 3 juin

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Carlin.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Odile Cornay, exécutrice testamentaire de la succession de Z. Alcide Carlin décédé, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécutrice déchargée de ses fonctions et de ses responsabilités.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens. 6 juin

BŒUF—Une petite quantité de Bœuf premier choix, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, rue du Commerce no 17. 6 juin

SUCRE—980 boucauts de Sucre à vendre à rendre de diverses habitations, par A. & Z. CAVELIER. 2 juin

SACS DE MAIS—4000 sacs de Maïs blanc et jaune en magasin, à vendre par HEFFORD & SORGENFREY. 2 juin

SUCRE—40 boucauts Sucre d'une qualité supérieure, 3 barils et 10 barillets de Saindoux, et 50 barillets de Beurre de l'Ouest, à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, rue Poydras no 18. 2 juin

FARINE—1000 barils Farine superfine de la marque de Baker, à vendre par G. DORSEY, 44 rue de la Levée. 3 juin

PORC—200 barils clear porc, 150 de prime do, 17 do prime do, en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, rue du Commerce. 3 juin

SAINDOUX—700 barillets prime saindoux en feuille, en bon ordre, en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, rue du Commerce. 3 juin

JAMBON—Cuisses, épaules et jambons, article supérieur et en bon ordre, en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, rue du Commerce. 2 juin

BINOCHE Frères, viennent de recevoir par les derniers arrivages, un Assortiment de NOUVEAUTES dans le dernier goût, tels que Mousseline, Jaconas, dessins riches, Ombrelles en satin, Longues Echarpes et Fichus, Toiles rayées Foulards et poches dans le dernier goût et autres articles de fantaisie, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail. 30 mai rue Royale, encoignure St-Louis.

DRAPS—Toile à draps de Russie et Barnsley, par le navire Micnigan, à vendre par COIT & Co, rue de la Douane no 3. 30 mai

AU PUBLIC—Les soussignés s'étant arrangés pour étendre leur commerce et vendre à un très petit bénéfice pour du comptant, auront constamment dans leur dépôt, pendant toute la saison, un grand approvisionnement de bois blanc, chêne, hickory; pins, pour bateaux à vapeur, bois de charpente et de construction; charbon de Liverpool, charbon, goudron, cordilles, sable, chaux de Thomaston, &c.

Les bâtimens, les pensions, restaurateurs et les personnes qui achètent en gros y trouveront un grand avantage. W. E. & R. MURPHY, 1 juin 130, Vieux Bassin, entre Toulouse et St-Louis

EN VENTE à la librairie de Lelièvre, encoignure Royale et Ste-Anne, Explications du Maréchal Clauzel sur sa gestion d'Alger. 26 mai—8

MAQUEREAUX—250 1/2 de barils no 1 et 2, 150 barils no do do, 200 barils harengs, 1 d'Eastford, 150 barils de vin doux de Malaga, 25 barils d'eau de vie américaine 1re preuves, à vendre par ROBERT H. WHITE. 1 juin

DOUBLONS—Doublons mexicains à vendre par J. ROBERT & Co. 47, rue Bienville. 1 juin

VITRIERES—En acajou et ordinaires, à vendre par W. & J. GRANT, 28 Douane. 1 juin

HUILE—20 boucauds de blanc de baleine et 10 do huile de baleine clarifiée.

2000 cigares americains, 20 barils eau de vie de pêches, 5000 sacs en pierres, 200 caisses raisin de Muscat, à vendre à bon marché pour clore une consignation, par L. C. D. WOOD. 1 juin

EN débarquement de la barque Joséphine, venant de Philadelphie, et à vendre par le soussigné un grand assortiment complet de Drogues et Médecines, parmi lesquels se trouvent:

Des boites à ventouses complètes;
Des Trousses d'instrumens de chirurgie;
Des Lancettes d'Evan;
Des Bandages de Marsh;
Des do à pomme d'ivoire;
Des do en os, &c.

A. A. PEYCHAUD, 133, rue Royale. 29 mars

Réunion de la direction de la Société d'Agriculture de la Louisiane. 20 Janvier 1837.

RESOLU qu'une récompense de $3000 sera accordée à la personne qui découvrira ou procurera à la direction de la société, à la satisfaction de celle, que le cocomier pourra être ou totalement convertis en un article de commerce. Pour copie conforme. E ROUSSEAU, secrétaire. 23 jan—1m

AVIS—Le public est prié de ne pas négocier un billet de 3 mars 1837, à 8 mois de date, souscrit par Sterns & Co. en faveur de M. Courcey, pour la somme de 1160 piastres, attendu que le paiement en a été arrêté. STERNS, LANGDON & Co. 19 mai

AVIS AU PUBLIC.

LE Dr. Stephan H. Bardush de Pologne, qui vient de s'établir ici, offre ses services à ses citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement.

Docteur Bon exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hôpitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc obtenir la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.

Sa demeure est rue Royale No. 162. 3 oct—6m. Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

Lithographie de l'Abeille.

LE soussigné, Directeur de la Lithographie de l'Abeille, a l'honneur d'informer Messrs. les Notaires, Architectes, Propriétaires, que toute les copies d'actes notariés, lettres, circulaires, reçus et généralement tout ce qui est du ressort de l'écriture, exécuté dans cet établissement avec toute la promptitude possible et à des prix très modérés; également les plans, les vues de campagnes, cartes de géographie etc. enfin tout ce qui est du ressort de cette nouvelle branche d'industrie. P. LANGLUME. 14 av

NOUVELLES MARCHANDISES REÇUES PAR LE NAVIRE LA CONSTITUTION.

LE soussigné a reçu dernièrement une grande quantité de marchandise de fantaisie, telles que parfumerie de toute espèce, savons, lavande, parfums, faux bijoux, boucles d'oreilles, bagues, épingles, le tout propre au marché mexicain, coutellerie, jouets, accordéons, boites à ouvrage, bretelles, bas anglais, musique, et une grande variété d'articles nouveaux, qui étant ajoutés aux marchandises déjà en magasin, en fait le plus complet assortiment, à vendre à des prix très modérés en gros et en détail par LANGLUME. Rue Bourbon no 175, entre St Pierre et Toulouse 3 mai

A. M. LAFERRIERE LEVESQUE, Commissionnaire des articles de Paris, rue des Petites Ecuries, no. 6 bis (à Paris) offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et se charge de commissions à faire à Paris, &c. Pour plus amples renseignemens s'adresser à M. V. Roumage et E. Herbault, ou à M. J. [illegible] à la Nouvelle Orléans.

LE public est prévenu qu'aucune dette contractée avant ou après ce jour par M. L. T. Deletra Sr. son père ou sa femme, et devant veuve S. W. Collins, ne sera payée par moi, à moins que je n'en aie donné mon consentement. Nouvelle-Orléans, le 2 juin 1837. L. DELETRA Jr. 2 juin—3

TERMS OF [illegible]

SUBSCRIPTION.—Twelve [illegible] per annum, payable semi[illegible] dollars for the tri-weekly [illegible] year in advance, where [illegible] No subscription will be [illegible] are settled. In case of [illegible] notice, in writing, must [illegible] ous to the expiration of [illegible]

ADVERTISING.—One do[illegible] [illegible]

YEARLY ADVERTISE[illegible] forty dollars for [illegible] [illegible]

MARRIAGE, and Obit[illegible] [illegible]

NEW LINE OF PACK[illegible]

THE Superior [illegible] every second Monday

Saratoga, [illegible] Arkansas, [illegible] Nashville, [illegible] Kentucky, [illegible] Orleans, [illegible] Alabama, [illegible]

[illegible]

TO L[illegible] Office No [illegible]

TO L[illegible] The beautif[illegible]

MANDE[illegible]

A good Baker [illegible]

TO L[illegible] Seven Room[illegible] Chartres [illegible]

TO L[illegible] Until the 1st N[illegible]

PROPERTY [illegible] Persons raving [illegible] BERNA[illegible]

TO L[illegible] UNTIL [illegible] Poissons [illegible] HOSKI[illegible]

TO RE[illegible] THE [illegible] Apply at [illegible]

TO RENT[illegible] A very hand[illegible] house [illegible] M. M[illegible]

TO L[illegible] A Store [illegible]

DELAHOUSSAYE, P[illegible] Auction[illegible] EXCHANGE[illegible]

R. H. BR[illegible] Auction[illegible] Office No. 91 Com[illegible]

DOCTOR [illegible] Has removed to No. [illegible] Mrs. Woo[illegible]

L. DEPOO[illegible] DENT[illegible] No. 130 Canal

DR. EAS[illegible] ACCOU[illegible] REMOVED to no. 4 Cana[illegible]

REMOV[illegible] THE subscriber [illegible] Exchange [illegible]

FLOUR—300 bbls superf[illegible]

WHISKEY—300 bbls [illegible] for sale by G. DOR[illegible]

BACON and Lard [illegible] dera, 600 kegs and [illegible] G. DOR[illegible]

DOUBLOONS for sale [illegible] HUGO[illegible]

RICE—150 tierces [illegible] L. D. [illegible]

SALT—1500 sacks Liver[illegible] L. D. [illegible]

MANUFACTURED [illegible] and 40 kegs [illegible] in store and for sale by HEFFORD[illegible]

LARD—20 bbls [illegible] for sale by HEFFORD[illegible]

BUTTER—40 kegs West[illegible] and for sale by HEFFO[illegible]

OIL CASTOR—[illegible] store and for sale [illegible] HEFFOR[illegible]

PLANTATION Tobac[illegible] Pork, consisting [illegible] M. [illegible]

CINCINNATI BACON [illegible] store for sale by [illegible]

FLOUR—1200 bbls [illegible] for sale by M. [illegible]

EXCHANGE on Bord[illegible]

MESS PORK—200 [illegible] sale by [illegible]

EXPLANATION OF [illegible] [illegible] Levee, Bookseller, corner [illegible]

RICE—150 tierces, [illegible] sale by [illegible]

OIL, &c—20 casks sper[illegible] 200,000 Americ[illegible] brandy, 50 0 penny Bags [illegible] sale low to close a con[illegible] L. D. [illegible]

MACKEREL—250 q[illegible] 150 kitts do do do [illegible] R[illegible]

HERRING—300 bbls [illegible] sale by [illegible]

WINE—150 Indian bbl[illegible] sale by [illegible]

AMERICAN BRAN[illegible] for sale by [illegible]

DOUBLOONS—[illegible] doubloons for sale by [illegible]

PORK—50 bbls clear [illegible] do. P. O. do. [illegible] by LAYET & AMEL[illegible]

HOLLAND GIN & [illegible] Holland gin entitled [illegible] feathers, in gallon [illegible] by [illegible]

THE subscribers info[illegible] made arrangements [illegible] than the present market pr[illegible] Oak Wood of the best qu[illegible] Ash do do Pitch Pine, do Liverpool Stone Coal, White sand, Yellow do Tar in large barrels, do in 10 gallon kegs, do 5 do W. E. & R. M[illegible]